



Refus du regroupement familiale par la préfecture (courrier)

Par Visiteur

Bonjour

j ai pose mon dossier depuis mois de mars,tout vabien,aujourd hui je recois un courrier de la prefecture refus cause aps assez de pieces pour les enfants,sachant que j ai un logement de fonction qui mesure 56 m,que ma situation actuel me permet de loger ma famille dans des bons condition,je suis gerant de 2 hotel mon salzire s eleve a 3000?,je suis proprietaire d un logement que je loue a 400?,comme j ai expliqué au moment qu j ai déposé mon dossier,des lacceptation de ce dernier,j envesagerai de prendre une maison dans la region ou je travail. donc svp comment faire pour repndre a ce refus,sachant que je veux que mes enfants font la rentree scolaire cette annee;
merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

comment faire pour repndre a ce refus,sachant que je veux que mes enfants font la rentree scolaire cette annee;
vous devez faire un recours devant le tribunal administratif.

L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire mais conseillée. Vous avez un délai de deux mois à compter de la notification du refus pour former votre recours.

La procédure peut être plus ou moins longue mais je ne pense pas malheureusement que vos enfants pourront faire la rentrée scolaire.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

j ai cru que je vais avoir un conseiller en ligne ou une reponse a ma question plus detaillee,mais votre reponse je l ai sur le papier que j ai reçu ,dommage on a payé 25?
pour rien???????????

Par Visiteur

Monsieur,

Il n'est nullement mentionné que nous faisons des consultations téléphoniques.

Quel détail souhaitez vous avoir?

Je vous ais indiqué que vous pouviez faire un recours.

Je ne vois pas ce que je pouvais vous dire de plus.

Si vous étiez allé voir un avocat vous n'auriez pas obtenu davantage.

Cordialement